

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Agence d'écologie urbaine

2011 DEVE 55 Plan Biodiversité de Paris – Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

La sauvegarde de la biodiversité est devenue un enjeu majeur de ce siècle, au même titre que la lutte contre le changement climatique, avec laquelle elle entretient d'importantes interactions. Paris entend être un acteur volontariste, à son échelle, pour préserver et développer la biodiversité. Tel est l'objet de ce Plan ambitieux, qui s'inscrit dans la politique menée depuis 2001 en faveur du développement durable de la capitale, avec une forte dimension métropolitaine. S'il s'agit d'abord et avant tout de changer de mode de pensée sur la ville de demain, en intégrant la biodiversité dans les éléments de détermination des politiques à mener, ce Plan prévoit également des objectifs chiffrés ambitieux de création d'espaces dédiés prioritairement à la biodiversité dans l'aménagement de Paris.

Le Plan Biodiversité de Paris fixe des objectifs sur l'ensemble de son territoire pour 2020 :

- **créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées** sur l'ensemble du territoire parisien, **dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse,**

- **généraliser la présence de réserves d'évolution naturelle à l'ensemble du territoire parisien,**

- **créer 40 nouvelles mares ou milieux humides sur l'ensemble du territoire parisien,**

- **arrêter définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble du territoire parisien** que ce soit dans les espaces publics relevant de la Ville, ce qui est déjà largement engagé, mais également dans les espaces verts relevant d'autres propriétaires (RFF, AP HP, bailleurs, Etat, etc.),

- **concourir, avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, à une gestion favorisant la biodiversité de la trame bleue parisienne** (Seine et canaux) : traitement adapté de l'ensemble constitué des linéaires de berges, perrés et lits en vue d'une plus grande place réservée aux milieux vivants, action sur la qualité de l'eau,

- **renforcer des corridors écologiques (trame verte) pour relier les espaces verts du cœur de l'agglomération aux grands espaces naturels régionaux** avec en particulier la requalification de la ceinture verte de Paris - renforcement de la place de la nature sur la Petite Ceinture ou encore végétalisation et gestion différenciée des abords de l'ensemble des équipements sportifs et des cimetières.

A. Les enjeux de la biodiversité

Contraction de « diversité biologique », le terme « biodiversité » désigne l'ensemble des organismes vivants qui peuplent la terre, leur diversité génétique et, enfin, leurs milieux de vie, à savoir les écosystèmes.

Surexploitation des ressources naturelles, pollutions, dérèglement climatique et extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels provoquent une disparition des écosystèmes. Les espèces qui subsistent pâtissent d'habitats réduits et de plus en plus fragmentés ; cet isolement limite leur capacité d'adaptation au moment où le rythme des mutations s'accélère.

Or l'humanité dépend totalement de la biodiversité, tant est forte l'interdépendance des espèces et tant les services qu'elle rend sont essentiels. Nous respirons, mangeons, nous nous habillons et nous nous soignons pour l'essentiel grâce à elle. Elle est également source de bienfaits récréatifs ou esthétiques.

Face à l'urgence, la mobilisation internationale, notamment depuis le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, s'est accélérée en 2010 avec :

- l'adoption d'un Plan stratégique pour la décennie à venir, en octobre à Nagoya, lors du 10e sommet de la Convention pour la diversité biologique (CDB), l'organisme onusien en charge de mobiliser la communauté internationale,
- le lancement de la plate-forme intergouvernementale scientifique dédiée à la biodiversité et aux services éco systémiques (IPBES), en décembre, par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les travaux menés par ce groupe d'experts permettront, à l'instar de ce qui existe pour le climat, de disposer d'outils de mesure et d'évaluation fiables afin d'éclairer les décideurs politiques et d'informer l'opinion sur l'appauvrissement de la biodiversité et les conséquences qui en découlent.

C'est également l'un des grands progrès récents de la mobilisation internationale que d'avoir mis en exergue l'importance des villes pour la sauvegarde de la biodiversité avec l'adoption d'un plan d'action spécifique au sommet de Nagoya de la Convention pour la Diversité Biologique, auquel la Ville était représentée. C'est a contrario une des faiblesses de la Stratégie Nationale de la Biodiversité que de l'ignorer, affaiblissant du même coup l'efficacité de la mobilisation des énergies en faveur de la biodiversité. En effet, la biodiversité ne se limite pas aux seules terres lointaines et aux espèces animales emblématiques menacées de disparition. Elle concerne tous les territoires, y compris urbains, et bien sûr également Paris, qui en fait une priorité municipale.

Les enjeux de la nature en ville

Aussi modeste que puisse être la biodiversité urbaine à l'échelle de la planète, les villes, où plus de 50% de l'humanité - 75% de la population en France - vit désormais, sont un levier essentiel pour lutter contre son recul accéléré.

Le succès de ce combat passera donc par une réduction de l'empreinte des villes, de notre ville sur la biodiversité :

- sur son propre territoire bien sûr, en y renforçant la place de la nature, contribution au mieux-être de la biodiversité globale,
- mais aussi au-delà de son territoire, via notamment une politique des achats adaptée avec le développement de filières courtes, pour l'approvisionnement alimentaire par exemple.

Cet objectif exigera de convaincre tous ceux qui font notre ville, et plus largement les Parisiennes et les Parisiens, de l'importance des enjeux et du bien-fondé de l'action engagée.

Or, quel meilleur support de persuasion qu'une nature proche, épanouie et valorisée compte tenu des nombreux services dont elle est à l'origine ?

La présence d'arbres et d'espaces verts participe à la lutte contre les îlots de chaleur, à la fixation des polluants atmosphériques et valorise les quartiers qui en bénéficient. La nature et la biodiversité intéressent, elles suscitent curiosité et dialogue, elles sont donc vecteurs de lien social, contribuant au bon fonctionnement de la cité. La végétation et la présence d'animaux en ville créent un lien immédiat et quotidien à la nature et participent à la conscience environnementale des citadins.

L'enjeu est également de rendre la nature accessible au plus grand nombre dans un contexte de crise sociale et de déplacements toujours plus onéreux qui font que, de plus en plus, les espaces verts de proximité s'avèrent être le seul lien à la nature pour les personnes à faibles revenus. Renforcer la nature en ville répond donc aussi à un objectif de justice sociale.

Les deux dynamiques à lancer dans et en dehors des villes sont intrinsèquement liées : vivre les bienfaits d'une nature de proximité ne peut que renforcer l'acceptabilité des changements nécessaires pour réduire l'impact global des villes sur la biodiversité.

Symbolique du partage de l'espace que sa sauvegarde exige, la présence de la biodiversité en ville est donc aussi un précieux support de sensibilisation et de mobilisation.

B. Les grands axes du Plan Biodiversité de Paris

Le Plan Biodiversité de Paris vise à renforcer la place de la nature sur notre territoire, et plus largement à réduire l'impact environnemental de notre capitale.

Ce Plan est le fruit d'une démarche participative forte avec 300 acteurs professionnels et habitants qui ont participé au printemps 2010 à des ateliers professionnels sur des problématiques comme « biodiversité et urbanisme » ou « biodiversité et lien social » et à des ateliers citoyens sur quatre sites pilotes, représentatifs des enjeux parisiens en matière de biodiversité : Bois de Vincennes et Bercy-Charenton (12e), Canaux et alentours et Paris Nord-Est (19e), Cimetière du Père-Lachaise et environs (11e et 20e), Berges de la Seine dans le Bois de Boulogne (16e).

Cette démarche a abouti à la publication, en octobre 2010, du Livre Blanc de la biodiversité à Paris, riche de 95 propositions.

Le Plan prend également en compte les travaux prospectifs menés à l'automne 2009 dans le cadre de l'atelier du Plan Local d'Urbanisme consacré à la nature à Paris et à la biodiversité, ainsi que les travaux réalisés par l'Atelier Parisien d'Urbanisme en 2003 (« Une trame verte pour le centre de l'agglomération ») et en 2010-2011 (« Situation et perspectives de la nature à Paris »).

Ce travail participatif et de co-construction est essentiel puisque le succès de notre démarche dépend à la fois de la conviction de tous du bien fondé de l'action engagée et de la transversalité des réponses que nous saurons apporter.

Le Plan biodiversité s'appuie enfin sur les nombreuses actions engagées ces dernières années par la Ville, les bailleurs et les sociétés d'économie mixte, que ce soit en matière de renforcement des trames vertes et bleues sur son territoire, de coopération avec les collectivités voisines, de gestion des espaces verts ou encore de sensibilisation du public (cf. annexe).

Le Plan Biodiversité comporte trois grands axes :

- renforcer les trames vertes et bleues parisiennes grâce à leur meilleure intégration dans le réseau plus large des trames régionales, à une végétalisation fine du territoire et à une gestion adaptée,

- faire de la biodiversité un élément structurant de l'action municipale, que ce soit en matière d'urbanisme, de traitement de l'espace public, de politique des achats ou encore de gestion des 4 000 hectares verts existant à Paris, de son fleuve et de ses canaux,

- sensibiliser les citadins, mobiliser les acteurs du territoire et fédérer les actions avec la mise en place d'un Observatoire de la Biodiversité.

I - Renforcer les continuités écologiques

Le renforcement des continuités écologiques, certaines naturelles (le cours de la Seine), d'autres créées par l'homme, doit faciliter la circulation des espèces végétales et animales, indispensable à la survie et au bon développement de la flore et de la faune. Ce maillage vert et bleu du territoire doit se faire à une échelle fine, en créant des liaisons entre les espaces de nature du territoire parisien – grâce à de nouveaux arbres d'alignement ou à des toitures végétales par exemple - et, à une plus grande échelle, en connectant la ceinture verte et les bois notamment aux grands ensembles naturels de la région.

Il s'agira de préserver les continuités existantes et de renforcer leur qualité écologique (la Seine, les canaux, la ceinture verte, la Petite Ceinture ferroviaire, les bois, les emprises ferroviaires et autoroutières…).

Il s'agira aussi de créer de nouveaux espaces relais en cœur d'agglomération (espaces verts, îlots d'évolution naturelle, végétalisation du bâti et de l'espace public, milieux aquatiques...), le tout en coordination avec les autres objectifs de la Municipalité en termes de construction de logements ou d'activités économiques et de transports en commun.

Il s'agira enfin d'inscrire pleinement le territoire parisien dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France, facteur de cohésion des politiques parisiennes et régionales. La biodiversité n'a en effet pas de limites territoriales et une coopération avec les collectivités riveraines est indispensable pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions menées.

Dès aujourd'hui, la Ville de Paris s'engage dans quatre chantiers phares en matière de trames urbaines :

- participer à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France de façon à connecter les trames parisiennes aux trames régionales;

- élaborer les trames verte et bleue de Paris intra-muros. Une cartographie fine permettra la réalisation à terme d'un véritable maillage écologique du territoire parisien. Les projets d'aménagement, de construction, de création de nouveaux espaces verts ou de requalification de l'espace public la prendront en compte.

- créer une véritable ceinture verte autour de Paris, vaste anneau constitué entre autres par la Petite Ceinture et par les talus du boulevard périphérique, interface entre les espaces de nature du territoire parisien et les espaces relais des collectivités voisines, dans une perspective de connexion aux zones sources de la biodiversité de la région. Les opérations d'urbanisme et d'aménagement (ces dernières sont essentiellement concentrées à la périphérie de Paris) seront notamment pensées de façon à renforcer la place de la nature sur la ceinture verte et à favoriser la circulation des espèces, sur la petite ceinture ferroviaire bien sûr, mais aussi avec les espaces de nature des collectivités voisines en prolongeant les alignements d'arbres, en valorisant les talus du périphérique et en végétalisant des passerelles ouvertes aux circulations douces au-dessus du périphérique. Les aménagements viseront à offrir une plus grande perméabilité des sols. Un enrichissement et un développement de la végétalisation seront recherchés sur l'espace public, en renforçant, par un travail fin, les liaisons entre lieux de nature aux abords des équipements sportifs, dans les cimetières et dans le patrimoine des bailleurs sociaux

(espaces libres au sol, toitures, sachant que la périphérie de Paris concentre l'essentiel des toitures plates du territoire).

- renforcer la qualité écologique des bois de Vincennes et de Boulogne. Les bois parisiens, avec leurs 300 000 arbres, feront l'objet d'une attention particulière, avec des modes de gestion adaptés. Une réduction du morcellement de leur territoire et la création de connections avec les espaces verts et les lieux ressources de la biodiversité francilienne sont les objectifs du Plan, en lien avec les Chartes du Développement Durable des Bois.

- faire pleinement jouer à la Seine et aux canaux leur rôle de trames régionales majeures. La qualité de leurs milieux sera renforcée avec Voies Navigables de France, Ports de Paris et l'Agence de l'eau, notamment en optant pour des modes d'entretien différenciés, en évitant tout rejet polluant, en traitant les berges de façon à favoriser les relations entre les milieux terrestre et aquatique, en végétalisant les berges chaque fois que cela est possible (les trames bleues sont aussi des trames vertes!) ou encore en les connectant aux espaces de nature voisins (autres milieux aquatiques, espaces verts, etc.). L'aménagement des voies sur berges participera ainsi à la valorisation de ce corridor qu'est la Seine et à son lien aux trames vertes parisiennes. De même, le travail visant à renforcer la qualité écologique des berges naturelles de la Seine dans le Bois de Boulogne sera poursuivi car il s'agit d'un espace particulier à préserver.

II - Faire de la biodiversité un des paradigmes du développement de Paris

A l'échelle de la ville, les espaces riches en biodiversité doivent se multiplier et être reliés les uns aux autres, tenant compte des usages multiples générés par une population nombreuse. La liaison de ces habitats passe par :

- un renforcement et une diversification des strates végétales,
- la création de continuités linéaires (les alignements d'arbres principalement, les talus, les grandes jardinières des trottoirs),
- la multiplication d'éléments ponctuels formant autant de « pas japonais » (un mur, une vigne vierge, un arbre, une jardinière ou un sol stabilisé gérés de façon écologique),
- l'amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité des bâtiments (végétalisation des toitures, réflexion sur les matériaux employés, les formes architecturales…).

Afin d'arrêter une méthodologie, une action pilote sera engagée sur le site allant du quartier du Père Lachaise au quartier Saint-Blaise à partir du travail engagé par le conseil de quartier du Père Lachaise, les jardins partagés locaux et la DPVI dans le cadre de son programme Nature +.

Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme de Paris permettra de développer une approche qualitative et quantitative de la végétalisation de son territoire. Ainsi, le PLU encouragera réglementairement la végétalisation des cœurs d'îlots et du bâti, ainsi que la perméabilisation des sols, autant de leviers favorables à la biodiversité. **La création d'espaces verts visant une richesse et une diversité des milieux** offrira des réservoirs de biodiversité de qualité au sein des trames.

L'adaptation des cahiers des charges des opérations d'aménagement et de construction permettra d'intégrer la biodiversité à chaque stade opérationnel - programmation, conception et réalisation. Dans un premier temps et parce que les recettes toutes faites n'existent pas, des sites pilotes (Paris Nord-Est, Bercy-Charenton, Clichy-Batignolles notamment) permettront d'arrêter des principes et une méthodologie qui seront ensuite déclinés à l'ensemble des opérations d'aménagement parisiennes.

Le renforcement de la biodiversité passe enfin par **une harmonisation des pratiques environnementales sur le territoire**. La Ville oeuvrera donc pour généraliser les pratiques de gestion

respectueuses de l'environnement aux espaces verts non municipaux en accord avec leurs propriétaires (Etat, RFF, AP HP, bailleurs, etc.).

Les plantes régionales adaptées à la faune francilienne - en raison de leur caractère mellifère, de leur capacité à produire des fleurs, fruits ou graines susceptibles de s'intégrer dans les chaînes alimentaires des milieux parisiens, ou de servir de supports aux pontes – **seront enfin favorisées** dans les espaces verts parisiens. La gamme des arbres, arbustes, plantes grimpantes, vivaces et saisonnières sera progressivement revue pour aboutir à un nouvel équilibre.

III – Créer un Observatoire de la biodiversité à Paris pour développer et fédérer la connaissance, mobiliser les Parisiens et les Parisiennes, diffuser les bonnes pratiques et mettre en réseau les acteurs concernés

Lors de la démarche participative du printemps 2010, professionnels et citoyens ont jugé indispensable la création d'un Observatoire de la biodiversité.

Améliorer notre connaissance de la biodiversité urbaine et coordonner les différents acteurs concernés par cette problématique sont en effet les préalables incontournables à une action efficace en matière de biodiversité à Paris.

La Ville a donc décidé de créer un Observatoire de la Biodiversité à Paris qui renforcera le travail déjà engagé en matière de connaissance des milieux et des espèces et de sensibilisation du public, et le complètera par la mise en réseau des acteurs concernés et la diffusion des bonnes pratiques.

L'Observatoire sera mis en place début 2012. Trois missions principales ont été identifiées :

- Sur le plan de l'expertise, de la connaissance et de la recherche, l'Observatoire aura pour missions premières, grâce notamment aux compétences présentes au sein de la Ville, de collecter les données existantes, de les enrichir via des inventaires et d'assurer un rôle de veille scientifique, pour parvenir à une connaissance fine des interactions entre milieu urbain et biodiversité parisienne (état des lieux, évolutions spatio-temporelles, services rendus…). Le partage des connaissances au sein d'un réseau institutionnel, scientifique et associatif permettra une exploitation pertinente des données. Des indicateurs et des tableaux de bord sur l'évolution de la biodiversité sur le territoire parisien et sur l'évaluation des politiques municipales seront élaborés.

- Concernant la mise à disposition d'outils opérationnels, l'Observatoire mènera une mission générale d'information et de conseil concernant la prise en compte de la biodiversité à destination des professionnels du milieu urbain (architectes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, syndics, associations professionnelles, etc.) et des décideurs. Il leur fournira des outils techniques et opérationnels qui guideront leurs choix vers des pratiques adaptées en matière de matériaux et formes architecturales, de plantations (intérêt des espèces), de types de toitures et de murs végétalisés, de modes de gestion favorables à la biodiversité, etc.

- Sur le plan de la sensibilisation, l'Observatoire aura pour mission d'expliquer les enjeux liés à la préservation de la biodiversité à Paris auprès d'un large public d'acteurs du territoire. Il s'agira aussi de promouvoir et de valoriser des actions engagées en expliquant les bienfaits et services apportés et leurs impacts sur la biodiversité, de favoriser les projets participatifs et d'offrir un centre de ressource dédié à la biodiversité urbaine en général et parisienne en particulier.

Suite logique de la démarche participative initiée avec le Livre Blanc sur la biodiversité, une construction partagée des missions de l'Observatoire permettra de définir plus précisément les besoins et

les attentes des différents acteurs concernés par la biodiversité à Paris ainsi que les outils à mettre en place, et de réfléchir le cas échéant à une mise en commun de moyens.

Un travail pluridisciplinaire de préfiguration va donc être engagé afin de garantir le bon fonctionnement de cet Observatoire. Les partenaires qui seront sollicités, lesquels ont souvent déjà participé activement aux ateliers professionnels du printemps 2010, sont notamment :
- les directions concernées de la Ville ainsi que l'APUR,
- les structures franciliennes qui travaillent sur cette problématique - Natureparif, Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (93), Conseils Généraux de la région d'Ile de France,
- le monde scientifique (Muséum National d'Histoire Naturelle, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Recherche Agronomique, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, experts en sciences humaines, écologues, biologistes…),
- le monde associatif,
- le secteur privé (réseaux professionnels d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, syndics...).

Il s'agira de doter Paris d'une structure de réflexion, d'action, de rencontre et de partage des connaissances qui soit identifiable et pérenne. Il commanditera notamment des études scientifiques, élaborera des outils opérationnels et participera à la communication de la Ville sur la mise en œuvre du Plan Biodiversité. Il sera localisé square Capitan dans le 5e arrondissement.

C. Les actions clé et des dispositifs innovants à lancer de 2012 à 2014

1. Renforcer les continuités écologiques

1.1. **Etablissement de la trame verte et bleue de Paris : en 2012, la première étape consistera** à établir une typologie des différents milieux naturels parisiens et à en réaliser l'inventaire (mares et milieux humides, jachères, espaces naturels sensibles, bois, éléments de la ceinture verte…), constituant ainsi le diagnostic des différents jalons existants. Cette étude contribuera à déterminer les actions ou aménagements à conduire pour renforcer et densifier les continuités écologiques. **Elle aboutira à l'élaboration d'ici 2014 du schéma de la trame verte et bleue de Paris.** La cartographie produite sera une déclinaison fine, par arrondissement, du SRCE.

1.2. **Dès 2012 et d'ici 2014, la préservation et le développement de la biodiversité** constitueront un des axes majeurs des actions partagées dans les protocoles de coopération intercommunale.

1.3. **Lancement d'une étude de faisabilité avec la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité concernant la mise en place d'un mécanisme de compensation** visant à renforcer le rôle de corridor biologique joué par la Petite Ceinture, élément majeur de la trame verte parisienne.

1.4. **Recensement des espaces verts parisiens pouvant être classés en Espaces naturels sensibles. La Municipalité étudiera la faisabilité de la mise en oeuvre d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles (volet départemental de la taxe d'aménagement),** dont le produit serait utilisé pour protéger, valoriser et développer la biodiversité à Paris.

2. Mieux intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris

2.1. **Une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme de Paris** permettra de développer une approche qualitative et quantitative de la végétalisation de son territoire. Une évaluation des dispositifs favorables à la biodiversité déjà intégrés dans l'actuel PLU sera réalisée et une réflexion sera entamée pour identifier les leviers réglementaires nouveaux à élaborer.

2.2. **Adapter les cahiers des charges des opérations d'aménagement et de construction**. Il s'agira d'arrêter les grands principes en matière de biodiversité pour chacune des phases d'une opération d'aménagement et de construction – conception, réalisation et vie du quartier ou du bâtiment après livraison.

2.3. **Favoriser la biodiversité dans les cimetières parisiens.** Cette action, qui prend en compte les 427 ha des cimetières (91 ha intra-muros et 336 ha extra-muros), consistera dès 2012 à initier la réalisation d'inventaires, diagnostics et cartographies des milieux existant dans les cimetières parisiens intra et extra muros ainsi que la formation des cadres, personnels de maîtrise et agents des cimetières, notamment sur les questions de gestion différenciée. Dans un second temps, la mise en place de groupes de travail réunissant le Service des cimetières, des usagers et des associations, des entreprises du secteur funéraire, les ABF… permettra d'associer les différents acteurs à la démarche.

2.4. **Compléter le réseau des zones humides.** Cette action consistera à aménager des mares et des noues ainsi qu'à végétaliser des bassins existants, afin de densifier le réseau actuel. Dès 2012, les sites favorables seront recherchés sur l'ensemble du territoire parisien, en vue de l'implantation d'une dizaine de mares et de bassins végétalisés d'ici à 2014.

2.5. **Compléter le réseau des toitures végétalisées**. En 2012, sera réalisé un inventaire du potentiel de toitures végétalisables auprès des différents opérateurs du territoire parisien (Ville de Paris, SEM, bailleurs sociaux,…) afin de mettre en œuvre l'objectif de créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées d'ici à 2020.

2.6. **Etudier l'implantation des jardins en terrasse**. De 2012 à 2014, seront réalisés une méthodologie (procédures, modalités de financement, accessibilité, modes de gestion…) et un inventaire du potentiel de jardins sur terrasse accessibles au public auprès des différents opérateurs du territoire parisien afin d'accompagner la Ville dans son objectif d'en implanter au moins 15 nouveaux d'ici à 2020.

2.7. **Généraliser la gestion différenciée dans l'entretien des espaces verts parisiens.** L'année 2012 sera une année de transition pour la labellisation écologique des espaces verts publics municipaux puisque les premiers jardins seront audités pour l'attribution du nouveau label national, EcoJardin. L'ensemble des jardins municipaux sera audité d'ici à 2014. Un travail de pédagogie sera poursuivi pour l'adoption de cette gestion par les différents gestionnaires non municipaux d'espaces verts à Paris (SNCF, Port de Paris, VNF, RFF, RATP, AP-HP, etc.), institutionnels ou privés.

2.8. **Accroître la présence de réserves d'évolution naturelle dans les jardins publics municipaux.**

3. <u>Développer et fédérer la connaissance, porter les messages</u>

3.1. **Création d'un Observatoire de la biodiversité. La création de l'Observatoire sera effective dès début 2012;** il assumera trois principales missions :

- améliorer la connaissance de la biodiversité à Paris,
- mettre à la disposition des acteurs faisant la ville les outils pour leur permettre d'intégrer la biodiversité dans leurs décisions et actions,
- sensibiliser la population aux enjeux de la biodiversité.

3.2. **Mieux connaître et favoriser la biodiversité des berges de Seine et des canaux parisiens :** deux études sont programmées, qui donneront lieu à des cahiers de recommandations aptes à être déclinés sur les opérations affectant ces espaces :
- Etude biodiversité des canaux : co-financée par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, elle permettra dès 2012 d'élaborer des principes d'aménagement et de gestion favorables à la biodiversité.
- Etude biodiversité des berges de Seine : co-financée par la Ville et l'Agence de l'Eau (rendu de l'étude en 2014).

3.3. **Reconquérir les berges de la Seine**, au coeur de Paris, sera également une opportunité d'enrichir la biodiversité grâce notamment à l'implantation du pôle nature sur le site du port du Gros caillou (8e).

La vocation profonde du Plan Biodiversité est de concevoir autrement la ville, de faire de la biodiversité un axe structurant de l'action municipale en vue d'améliorer son empreinte écologique.

Cette adaptation sera un processus long qui nécessitera, tant la problématique de la biodiversité et de la nature en ville est transversale, une modification profonde des pratiques de l'ensemble des acteurs, en premier lieu municipaux, avec à la clé une évolution de nos représentations culturelles et normes esthétiques.

Le Plan fera l'objet d'une évaluation régulière, basée sur des indicateurs de suivi propres et en référence à l'index de Singapour élaboré par la Convention de la Diversité Biologique pour les grandes villes du monde. Fin 2012, un premier bilan annuel du Plan Biodiversité sera présenté au Conseil de Paris. Ces objectifs seront affinés et enrichis chaque année sur la base de contrats d'objectifs et de performance élaborés avec chacune des directions municipales concernées.

Agir en faveur du monde vivant, en lui donnant sa meilleure place sur le territoire parisien et en évitant de pénaliser les ressources planétaires par nos modes de consommation, s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable engagée par la Ville avec son Plan Climat, son Programme Local de l'Habitat ou encore son Plan d'Alimentation Durable.

La problématique de la biodiversité en ville, bien qu'essentielle, est nouvelle. Quelques métropoles étrangères et françaises s'efforcent de planifier leur développement dans le respect de la biodiversité, mais elles restent pionnières. Paris, en adoptant le Plan qui vous est proposé aujourd'hui, sera l'une des premières grandes villes européennes à se doter d'un plan d'action ambitieux, novateur et volontaire en matière de biodiversité.

Il vous est donc proposé d'approuver le Plan Biodiversité de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris.

ANNEXE

Les actions déjà engagées par la Ville de Paris

La Ville de Paris a déjà engagé des actions dans les différents champs couverts par le Plan Biodiversité.

Renforcer le réseau vert et les continuités écologiques de Paris

Le renforcement de la ceinture verte parisienne est déjà engagé via :
- la gestion différenciée des talus et des espaces plantés en bordure du boulevard périphérique ;
- la création de nouveaux franchissements favorisant les continuités entre Paris et la métropole : jardin Serge-Gainsbourg - Porte des Lilas (19e), jardin de la dalle Fougère (20e), jardin de la Porte de Vanves (14e), ponts végétalisés prévus dans le cadre du GPRU Porte de Vincennes (12e), passerelle du Millénaire de l'opération Paris Nord-Est (19e) ;
- la réalisation de la forêt linéaire de la ZAC Paris Nord-Est (19e), exemple d'un corridor forestier structurant le paysage d'une infrastructure routière ;
- les études de la zone d'aménagement de Bercy-Charenton (12e) en vue de relier la ceinture verte au bois de Vincennes, à la Seine et au parc de Bercy. Il en est de même du projet de la Cité Paul-Bourget (13e) qui tirera bénéfice du morcellement des ensembles bâtis pour enrichir la continuité des espaces verts du quartier.

Des parcelles de la Petite Ceinture sont aménagées et gérées pour accueillir la biodiversité :
- un sentier nature a été créé dans le 16e arrondissement sur le tronçon ouvert au public ;
- le tronçon du jardin Charles Péguy (12e) est ouvert au public et le secteur situé dans le 15e le sera prochainement, tous deux en préservant le milieu naturel ;
- sur les tronçons sous la responsabilité de RFF, une gestion écologique des espaces est assurée par des associations (14e, 18e…) ;
- des talus et bas côtés ont été transformés en jardins partagés : Jardins du Ruisseau (rue du Ruisseau - 18e), jardin partagé Vert Tige (rue de Coulmiers - 14e).

D'autres mairies d'arrondissement (13e, 20e…) ont exprimé des demandes similaires.

Les canaux forment de véritables corridors biologiques en Ile-de-France.
Les berges et les chemins de halage (Canal St Denis et Canal de l'Ourcq) sont déjà en gestion différenciée, alliant les servitudes techniques de ces ouvrages et la biodiversité.

En 2010, le service des canaux de la Ville de Paris a lancé l'étude d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle de la totalité des 94 kilomètres du Canal de l'Ourcq.
Le diagnostic du territoire, achevé en automne 2011, permettra de définir dès 2012 des principes d'aménagement et de gestion des berges favorables à la biodiversité.

Les berges du Canal Saint-Denis sont par ailleurs sur le point d'être aménagées sur la portion allant du rond-Point des canaux (Paris 19e) au pont de Stains à Aubervilliers (93) avec le souci de renforcer la biodiversité et les continuités écologiques. Il est ainsi prévu la création de milieux variés et riches sur les berges.

Introduire la biodiversité dans les actions de coopération avec les collectivités riveraines

Signé en 2011, **le protocole de coopération entre Paris et le département de la Seine-et-Marne (77**) entend notamment mettre en œuvre des actions utiles au maintien, au prolongement et / ou au

renforcement de trois corridors écologiques de la trame verte régionale (la promenade de la Dhuis, le canal de l'Ourcq et le « chemin des roses »).

Nombre d'autres protocoles sont par ailleurs en passe d'être revisités. A cette occasion, et pour autant que les partenaires riverains marqueront un intérêt pour la question, la Ville portera cet axe de travail. Tel est le cas avec Montreuil (93) à qui trois propositions ont été faites qui semblent rencontrer son adhésion : des actions de formation assurées par l'Ecole Du Breuil relatives à la gestion différenciée des espaces verts en vue d'une labellisation des parcs et jardins municipaux ; un travail sur les continuités écologiques entre les territoires et l'identification des espèces à protéger (par la mise en place de petits équipements tels que des nichoirs) ; une mise en réseau des pratiques en matière de jardins associatifs.

Intégrer la biodiversité dans le développement durable de Paris

L'aménagement des voies sur berges dans le centre de Paris, visant à rétablir des promenades continues au bord de l'eau, notamment en supprimant la circulation automobile sur la berge rive gauche, est programmé pour l'été 2012. La voie Georges-Pompidou, rive droite, sera par ailleurs transformée en boulevard urbain avec la réalisation d'un cheminement piéton au bord de l'eau entre le bassin de l'Arsenal et le square de l'Hôtel de Ville.
Le projet prévoit d'autres actions favorables à la biodiversité :
- sur la rive gauche, la réalisation d'un archipel pour rétablir une proximité à l'eau et développer des habitats favorables à la biodiversité ;
- la gestion différenciée des berges pour permettre à la faune et à la flore de s'installer ;
- l'adaptation de l'entretien des sols stabilisés sur les quais bas pour favoriser l'installation de la flore ;
- la végétalisation de certains murs et la plantation d'arbres.

Concernant les documents d'urbanisme, des éléments de protection du sol et de la biodiversité sont déjà inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et dans le Cahier des Recommandations Environnementales (CRE).

La présence des chauve-souris a été prise en compte dans le projet d'aménagement de la ZAC Broussais (14e arrondissement).
Une importante colonie de pipistrelles communes a établi son gîte d'hibernation, depuis de nombreuses années, dans le tunnel de la Petite Ceinture surplombé par le parking de l'ex-hôpital Broussais et par le square Auguste Renoir. Le projet d'aménagement a prévu différentes actions favorables à la sauvegarde de cette espèce protégée durant la phase travaux puis dans le cadre de l'aménagement de la promenade plantée.

Labellisation des jardins et des deux bois pour leur gestion écologique : un outil de déploiement de la gestion écologique dans les espaces verts de la Ville de Paris.
La gestion différenciée prévoit des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, en favorisant les essences résistantes au climat local et la réutilisation *in situ* des déchets verts, bénéfique à la qualité du sol et à la biodiversité.
La labellisation de ce mode de gestion est un outil de reconnaissance qui a pour objectif de valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que le travail des agents en charge des espaces verts tout en faisant mieux comprendre aux usagers les nouvelles pratiques et leurs conséquences sur le paysage.
Fin 2010, Paris comptait 148 jardins labellisés répartis dans tous les arrondissements, ainsi que les deux bois. L'objectif est d'étendre la gestion écologique et d'auditer l'ensemble des parcs et jardins d'ici 2014.

Prolongement de la démarche : un label à vocation nationale
Dès 2012, le label à vocation nationale EcoJardin et le référentiel associé, en cours de construction, seront opérationnels. Sur une initiative de la Ville de Paris, ce label est le résultat du travail réalisé en

2010 et 2011 par 9 collectivités (Besançon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Rennes), plusieurs réseaux professionnels (AFDJEVP, AITF, ATTF, CNFPT), un représentant des gestionnaires privés d'espaces verts ouverts au public « Pierre&Vacances » et la plateforme d'études et d'expérimentations Plante&Cité, pilote de l'étude.
Ce label s'appliquera à tous les espaces verts ouverts au public gérés de façon écologique, qu'ils soient privés ou publics : parcs et jardins, arbres d'alignement, cimetières, terrains de sport, espaces verts privés, jardins partagés…
Ce label deviendra un moteur pour promouvoir la gestion écologique auprès de tous les gestionnaires du territoire parisien, en mettant à leur disposition les outils adéquats (référentiel, grilles d'évaluation, formation).

L'élaboration d'un cahier d'éco conception des espaces verts
Intégrer la biodiversité dès le stade de la conception d'un jardin est fondamental pour permettre la diversité des habitats et des espèces et une gestion favorable à leur pérennisation.
Un cahier d'Eco-conception des espaces verts est en cours de finalisation pour une meilleure lisibilité des attentes et des objectifs concernant la qualité du paysage, le respect de l'environnement, la prise en compte de la biodiversité et la fonction sociale des espaces verts, en prenant en compte les contraintes économiques (eau, énergie, filière déchets).
Cette grille d'analyse est destinée à aider les maîtres d'ouvrage et d'œuvre aux différentes étapes d'un projet de conception de jardin ; l'outil doit garantir une exploitation future aussi écologique que possible.

La gestion différenciée des espaces verts aux abords des stades et des centres sportifs se met en place progressivement sur le modèle développé par la DEVE. Les espaces verts des écoles et des crèches sont gérés en contrat d'entretien par la DEVE avec des clauses environnementales. Ces contrats d'entretien arrivant à échéance en 2012, les clauses seront revues afin d'y inclure la biodiversité. Ces espaces participeront ainsi progressivement au renforcement de la trame verte de Paris.

Le recensement des arbres remarquables de la Ville a été publié en 2011. Les critères de sélection sont notamment la rareté, la hauteur, la circonférence, l'âge ou encore la valeur paysagère. Ces arbres abritent nombre d'organismes vivants : lichens, champignons, insectes, oiseaux… Les modes de gestion mis en place visent à conserver, entretenir et favoriser cette richesse biologique qui participe aussi à la longévité des individus.
Ce recensement pourra ensuite être accompagné dans chaque arrondissement par une signalétique locale.

Mise en place de réseaux de diffusion des bonnes pratiques
Un réseau de gestionnaires publics et privés et d'aménageurs a été constitué pour la mutualisation des bonnes pratiques, la sensibilisation et la formation à la gestion écologique et, enfin, l'élaboration d'outils partagés.

Des documents à destination des acteurs de l'aménagement à Paris ont également été édités :
- la fiche thématique « Entretien des jardins privés », élément du Cahier de Recommandations Environnementales, est un mode d'emploi pour un entretien de type gestion différenciée ;
- la Charte Main Verte impose des pratiques respectueuses de l'environnement aux jardins partagés qui y ont adhéré.

La Ville de Paris possède de nombreux atouts pour **développer des gammes végétales favorables à la biodiversité et favoriser les plantes régionales**.

L'Ecole Du Breuil expérimente ce type de végétalisation sur les murs et les toitures en synergie avec des paysagistes et des architectes.

Les pépinières du Centre de Production Horticole de la Ville de Paris, qui fournissent 100% des besoins de la Ville en plantes annuelles et arbustives et 30% en arbres, réorientent progressivement leurs productions en faveur des espèces régionales. Un important travail d'information à destination des

jardiniers et des paysagistes de la Ville a par ailleurs été engagé. Il consiste à préciser, pour chacune des plantes ou essences d'arbres répertoriées dans leurs catalogues, la consommation d'eau, la rusticité, les équivalences esthétiques en plantes non horticoles, les impacts sur la biodiversité animale (nourriture, abris, nichoirs).

Le Jardin Botanique de Paris soutient l'ensemble de ces expériences grâce à son expertise, à la recherche de semences et à la sensibilisation des jardiniers de la ville aux vertus paysagères des plantes indigènes. Il poursuit ses observations sur le cycle de vie des végétaux et ses études sur le choix des espèces adaptées au milieu urbain, en vue d'anticiper sur les changements à venir liés au dérèglement climatique. Il est ainsi à l'origine du « sentier de l'évolution » dans le Parc Floral de Paris (12e), expérimentation grandeur nature de massifs exclusivement plantés de plantes d'Ile-de-France.

Ces acteurs sont à l'origine de nouvelles expérimentations :
- La mise en œuvre d'une toiture végétalisée au 103, avenue de France (13e), composée essentiellement d'espèces indigènes. Son évolution sera suivie dans le temps, afin de faire émerger des méthodes favorables à la biodiversité ;
- Sur la couverture du périphérique de la Porte de Vanves (14e), les végétaux sont pour l'essentiel d'origine francilienne avec une palette – bruyères, ajoncs, bouleaux, pins et chênes – proche de ce qu'on rencontre dans la forêt de Fontainebleau ;
- La Ville recherche enfin un site dans le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne pour accueillir un jardin maraîcher qui serait planté de variétés franciliennes de fruits et légumes. Ce projet sera monté en collaboration avec le Centre régional des ressources génétiques d'Ile-de-France de Savigny le Temple pour la sauvegarde des variétés de fruits et de légumes de la région.

La création de zones d'évolution naturelle
Des zones refuges ont été créées dans plusieurs jardins, le square du Temple (3e) ou le square Servan (11e) par exemple. Le jardin Sauvage Saint-Vincent (18e), prochainement agrandi, et le jardin Naturel (20e) sont de sites de référence en la matière.

Développer et fédérer la connaissance, porter les messages

La Ville de Paris a développé au cours des années une expertise en matière de biodiversité. Ces compétences incluent notamment les inventaires de la faune et de la flore, l'évaluation de l'impact des opérations sur les milieux naturels et la prévention des risques liés à certaines espèces. Ces experts participent à la vie de plusieurs réseaux scientifiques et techniques autour de la biodiversité en milieu urbain.
Elle a également développé un important **réseau d'écologie urbaine** qui comprend notamment la Maison Paris Nature dédiée à la biodiversité, dans le Bois de Vincennes.

La Ville de Paris adhère déjà à différents réseaux qui lui donnent accès à des retours d'expériences reproductibles. Elle s'inscrit dans des groupes de travail et instances existants, par exemple le réseau Plante & Cité ou l'agence régionale Natureparif, ainsi que la Fondation de la Recherche sur la Biodiversité à laquelle contribue le Jardin Botanique.

De nombreuses activités et actions sont menées tout le long de l'année auprès des enfants des centres de loisirs et des scolaires sur le thème de la biodiversité :
- mise en place de jardins hors sol dans les écoles ;
- jardinage dans les parcs et aménagement des pieds d'arbres avec comme objectif d'ici 2012 : 1 école = 1 pied d'arbre ;
- accroissement du nombre de jardins pédagogiques tous les ans.

L'animation et l'accompagnement des projets concernent plus de 1300 enfants tous les ans.

Les Acteurs du Paris Durable : pour améliorer l'empreinte écologique de la capitale, la Ville de Paris souhaite mettre en valeur les bonnes pratiques en matière d'environnement portées par des **acteurs du territoire parisien**.
Concrètement, il s'agit de partager des actions quotidiennes qui améliorent l'environnement et contribuent au mieux-vivre à Paris. Des fiches de bonnes pratiques sont disponibles sur le site Internet dédié (créer ou participer à un jardin partagé, monter ou participer à une AMAP, installer ou utiliser un compost collectif, etc.).

La Ville favorise déjà sur son domaine les îlots d'évolution naturelle dans les espaces verts et jardins partagés, **l'implantation de gîtes à insectes,** la pose et l'entretien de **nichoirs ou d'abris** pour les oiseaux, chiroptères ou amphibiens, tout en communiquant sur l'importance et l'intérêt de ces équipements pour la sauvegarde de la biodiversité. Elle encourage la création de nouveaux types de refuges et nichoirs originaux et artistiques, à l'image des démarches engagées par l'école Boulle et l'école Du Breuil, en utilisant des matériaux recyclés. Des **observatoires ornithologiques** sont également en place dans les bois de Vincennes et de Boulogne.
Elle fait connaître le rôle des abeilles et guêpes solitaires et leurs interactions avec la faune et flore sauvages et coordonne l'implantation de **ruchers associatifs** sur le domaine de la ville, en concertation avec les associations d'apiculture.

Différents bailleurs sociaux de Paris ont également initié des actions et des politiques exemplaires en matière de biodiversité, qu'il conviendra de faire connaître pour généraliser ces bonnes pratiques :
Paris Habitat gère 107 hectares d'espaces verts dont 70 à Paris intra-muros.
Une charte de gestion a été adoptée en 2004/2005, pour supprimer, sauf situation grave, intrants chimiques et produits phytosanitaires, et qui s'applique à l'entretien assuré par les jardiniers de la Régie, soit environ 50% de ses surfaces d'espaces verts.
Pour les 50% restants confiés à des prestataires extérieurs, un cahier des charges imposant des pratiques respectueuses de l'environnement (paillage, arrosage ciblé, etc.) a été élaboré.
Tout comme Paris Habitat, la **RIVP** a développé des actions exemplaires en faveur des jardins partagés, en aidant par exemple à la création du Refuge Urbain Python-Duvernois (Porte de Bagnolet, 20e), reconquête d'un espace délaissé de fond de parcelle, et à celui du Clos Garcia, rue Cristino Garcia (20e).
La **SIEMP,** Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, qui gère les logements sociaux sur le domaine de Beauregard à La Celle Saint-Cloud (78), a signé dès 2004 avec la Ville de Paris la première Charte de développement durable d'un opérateur parisien prenant en compte l'ensemble de ces enjeux.
Les gestionnaires des immeubles privés doivent aussi être sensibilisés : la Ville de Paris a signé une convention avec la **FNAIM**, qui intègre la gestion des espaces verts et les enjeux du développement durable. La convention sera prochainement signée avec l'autre organisme représentant administrateurs de biens et syndics, l'**UNIS**.